

**Commune de LA TOUCHE**  
**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**10 juillet 2020**

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 06/07/2020, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDE, Yannick DEPLANTE, Denis GARCIA, Régine MONTZIEUX-PEYRIN, Mikaël SPECOGNA, Shay SHAKESHAFT, Martine DERRIEU.

Absents excusés : Sandrine MOURIER, Valérie FOURRES, Mathilde NAUDEIX qui a donné son pouvoir de vote à Yannick DEPLANTE, Frédéric GUERIN qui a donné son pouvoir de vote à Jean-Jacques GARDE.

Secrétaire de séance : Mikaël SPECOGNA

■ **Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.**

DEL2020\_387

Le PROCES VERBAL de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé au compte rendu.

**Election du délégué titulaire** du conseil municipal de la TOUCHE :

Monsieur Jean-Jacques GARDE, élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin (9 voix) accepte le mandat.

**Election des délégués suppléants** du conseil municipal :

Madame Mathilde NAUDEIX (9 voix), Monsieur Shay SHAKESHAFT (9 voix), Madame Régine MONTZIEUX-PEYRIN (9 voix) élus au 1<sup>er</sup> tour acceptent le mandat.

■ **Désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du S.I.D (syndicat d'irrigation drômois).**

Décision prise à l'unanimité des votants :(9)

DEL2020\_388

Le Maire rappelle : A l'issue des élections du 15 mars 2020, le conseil municipal nouvellement élu est appelé à désigner des représentants dans les structures intercommunales auxquelles la commune appartient.

Conformément aux statuts du S.I.D approuvés par arrêté inter préfectoral du 7 février 2020, chaque commune doit élire deux représentants, un titulaire et un suppléant pour le Syndicat d'Irrigation Drômois, qui seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire.

Le conseil municipal, installé le 15 mars 2020, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des présents

**DESIGNE** deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du S.I.D :

- Monsieur Christophe LUIZET, exploitant agricole, titulaire.
- Monsieur Jean-Jacques GARDE, maire de la commune de la Touche, suppléant.

Le Maire,  
Jean-Jacques GARDE

